

► Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CSE », il suffit d'envoyer un simple mail à essentiel-soprasteria+subscribe@googlegroups.com ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus CFDT (les listes des DS et des élus CSE sont disponibles sur F2F).

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique Sopra Steria – Réunion ordinaire

Un CSE comme d'habitude tendu et éprouvant.

Mais que dire de cette fin de 3^{ème} jour interrompu suite à l'alerte d'une élue en grande souffrance ?

Et du vote de la motion suivante par les élus du CSE :

"L'ensemble des élus du CSE a entendu la souffrance et le témoignage de leur collègue en séance ce jour et remonte une alerte pour Danger Grave et Imminent pour elle. Les élus du CSE demandent à ce que tous les agissements de harcèlement cessent sur le champ. Dans ces conditions, nous interrompons le CSE immédiatement."

Que dire du vote contre ou d'abstention (= vote contre pour les motions du CSE) de cette motion par certains élus ?

Cette motion a été votée par la majorité des élus du CSE

Que dire d'une direction qui comme unique réponse dit qu'elle considère qu'il y a entrave caractérisée au déroulement de l'instance par les élus ?

Point 2.1 : Situation de Real Estate (immobilier)

L'année 2021 n'a pas commencé comme la direction l'imaginait, mais est une année meilleure que 2020. Des alertes clients suite à des insatisfactions et mécontentements, dus essentiellement à des non-respects d'engagements.

À son arrivée, le nouveau directeur de la BU a demandé une revue pour avoir une photo plus précise de la situation pour pouvoir gérer les alertes en fonction des priorités et mettre en place des actions.

Phase de remédiation en cours.

En parallèle, la BU est confrontée à des problèmes de recrutement et a donc fait appel à plus de sous-traitance pour pallier au problème au niveau des équipes de production.

Le score des licences est plutôt bon, mais le TNF est plus élevé que celui prévu au budget.

Une réflexion est menée sur la formation et l'axe business.

Cassiope Habitat a été renommé TEGIA, une version majeure V6 est déployée pour l'ensemble des clients.

Cassiope Immobilier : une version majeure va être installée chez le plus gros client.

Point 2.2 : Difficulté d'approvisionnement en matériel informatique

Pas de problème sur la délivrance de PC standard.

Aucune visibilité sur la livraison des écrans. Des écrans devraient arriver début janvier, mais il n'y en aura pas pour tout le monde.

Un remplacement proactif en fonction des PC est réalisé pour éviter les pannes de fonctionnement. À l'heure actuelle, la politique de la DSI est de remplacer les G3.

Toujours des problèmes pour l'approvisionnement en PC masteurisable Airbus (notamment G8). Les achats se font sur dérogation sur le compte de la BU.

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique Sopra Steria – Réunion Ordinaire

Point 2.5 : Effectifs

Déclaration CFDT concernant l'ordre du jour :

« Les élu.e.s CFDT et le RS CFDT rappellent qu'ils avaient demandé l'inscription à l'ordre du jour du point :

« 14) Effectifs : % de départs par démission, importants sur certains sites : **un plan d'action devait être transmis aux élus (CSE 21/10/2021). Peut-il être transmis ?** »

Nous constatons que la réponse apportée par écrit par la direction ne répond pas à la question, et demandons des informations et un échange sur le sujet. »

Point 5.1 : Situation Sanitaire

Le nombre de nouveaux cas flambe ! 121 nouveaux cas en une semaine...

De nombreux « clusters » dans Sopra Steria, même si la direction refuse de les compter ou de prononcer ce mot.

Les élus CFDT s'inquiètent de nouveau pour les sites sans renouvellement d'air. Notamment Chartres de Bretagne, près de Rennes, sur lequel en plus on ne peut pas ouvrir les fenêtres de plus de 10 cm ! Et pourtant ce site est plein à 97% pour cause de réseau client Défense !

Il est donc **impossible de respecter l'aération pour ce site**, 10 cm ne permettant pas de renouveler l'air même en ouvrant toutes les heures (mais qui y pense ?). Et pourtant malgré nos nombreuses alertes, rien n'est fait depuis le début de la pandémie ! Toujours pas de détecteur de CO² ni d'ouverture plus large des fenêtres !

Nous remontons aussi les cas de salariés à qui on impose d'aller sur certains site client ! Où est **le volontariat pour tous** annoncé par la DG ? La direction va repasser le message... mais refuse de le faire à tous les salariés.

Point 5.2 : Point Immobilier

À Lyon, un élu remonte le mail envoyé à tous les salariés pour retirer toutes les affaires personnelles et partager des bureaux désormais « banalisés ».

Vos élus CFDT constatent une fois de plus que **le flex office est déjà installé sur certains sites**.

CONTACTEZ-NOUS si votre site en fait partie !

Avec une mauvaise foi confondante, la direction essaye de faire croire aux élus que ce n'est rien d'autre qu'une politique existante depuis toujours de bureau « propre » le soir et que leur propre bureau de directeur peut être utilisé par d'autres en leur absence !

Vos élus CFDT réagissent vivement pour dénoncer ce **mensonge**, et rappelle que les bureaux ont toujours été attribués, sauf rare exception, chez Sopra et Sopra Steria. Ils rappellent qu'il est faux de dire que leur bureau est « libre » puisqu'un salarié avait même reçu un avertissement pour s'être isolé dans le bureau d'un chef absent pour passer un coup de téléphone !

Ils constatent donc une entrave du CSE puisque la direction met en place un changement important des conditions de travail : le flex office, sans consultation des élus préalable !

Si vous avez la mise en place de bureaux partagés, la demande de retrait de tout objet personnel de votre site, ou autre, contactez-nous !

Recensons tous les cas !

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique Sopra Steria – Réunion Ordinaire

- **Le nouveau site de Rennes** est encore repoussé ! L'équipe immobilier est occupé par Paris... et Rennes passe derrière ! Pourtant, ce site était annoncé dès 2018 pour 2020, puis 2021, 2022, et voilà que ce ne sera pas avant « courant 2023 » ! Loin des yeux, loin du cœur ? Peu importe qu'un des bâtiments ait déjà été rendu, ce qui pose des problèmes de places, ou que le site de Saint Grégoire soit vieillissant ou encore que le site de la Bretèche soit limite pour la sécurité des salariés ! Les salariés rennais attendront...
- Comme cela a eu lieu pour Latitude à Paris, les élus CSE demandent à être invités pour une visite préalable à l'avis pour tous les nouveaux sites ! La direction semble frileuse et fait encore une différence entre Paris et la province...

Point 5.2.1 : Focus nouveau site de Montpellier

Quelques plans sont fournis pour le **nouveau site Montpellier APOLLO** (avril 2022), mais sans échelle, **ne permettant pas de connaître les surfaces**. Quelle taille ont les bureaux ? pas de réponse.

Vos élus CFDT posent plusieurs questions : Pourquoi **autant d'open-space** avec les risques de pandémie et le travail à distance qui augmente les réunions teams ou téléphoniques, et donc le bruit dans les bureaux ? Comment peut-on **prévoir un baby-foot ou une table de ping-pong dans le même espace qu'un open-space**, sans porte entre les 2 ? De même pour les « **espaces de convivialité** » prévus dans les **open-space**, parfois **juste dans le dos des travailleurs** !

De plus, nous nous étonnons de la **proportion de bureaux individuels ou à 2** (18 bureaux), qui sont réservés aux chefs, alors que de nombreux open-space sont prévus pour 16 salariés ! Y a-t-il autant de besoin en bureau de chef à Montpellier ? Pourquoi ne pas prévoir plutôt plus de bureaux de taille moyenne pour tous ? Nous dénonçons une fois de plus les « bureaux de passage » comptés comme des vrais postes de travail, et qui mesure 80 cm sur 60 avec un tabouret !

Point 3 : Point Ressources Humaines : Questions manquantes

Déclaration n° 1 CFDT concernant l'ordre du jour sur l'Entretien Professionnel :

« Les élu.e.s CFDT et le RS CFDT rappellent qu'ils avaient demandé l'inscription à l'ordre du jour du point :

« 12) Quand est-ce que la direction appliquera enfin la loi en vigueur depuis 2014 et assurera un entretien professionnel, tel que prévu par la loi, tous les 2 ans à chaque salarié ? »

La direction s'est contentée de répondre par écrit : « *La Direction applique la loi et une présentation a été faite lors du dernier CSE sur ce point.* »

Les élu.e.s CFDT et le RS **CFDT rappellent que la direction ne respecte pas la loi pour 54,4% des salarié.e.s** selon ses propres chiffres. En effet, au 30/09/2021, la direction indiquait bien que seuls 45,6% des salarié.e.s avaient eu un entretien professionnel de moins de 2 ans. »

Déclaration n°2 CFDT concernant l'ordre du jour :

« Les élu.e.s CFDT et le RS CFDT rappellent que, dans le cadre de ce point 3 « Ressources Humaines », ils avaient demandé l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

4) Les élus CFDT demandent une information/communication aux salariés sur **l'assurance requise pour le télétravail**, qu'il soit Régulier, Occasionnel ou Exceptionnel : en effet, des salariés sont dans le désarroi, car ils ne

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique Sopra Steria – Réunion Ordinaire

savent pas à quel niveau se situe leur obligation, notamment lorsque le télétravail est imposé et que le salarié ne dispose pas de l'assurance requise nativement dans son contrat d'assurance.

6) Agence de voyages : certains salariés ont reçu un mail les invitant à contacter AMEX par WhatsApp. WhatsApp peut être installé sur un ordinateur à condition d'être au préalable installé sur un téléphone portable.

La direction va-t-elle fournir un numéro professionnel aux salariés pour utiliser cette application ? WhatsApp est-il compatible avec les exigences de sécurité de la DSI ?

Sinon, la direction prend-elle en charge le remboursement des frais téléphoniques (numéro surfacturé) ?

7) SOPRA STERIA ACADEMY / CLICK2LEARN : les élus CFDT auraient-ils manqué une information ? Tous les salariés sont-ils maintenant équipés d'un **téléphone portable professionnel** ? Que compte faire la direction pour corriger cette information, car les salariés n'ont pas à utiliser leur téléphone portable personnel pour travailler et se former le soir ou le week-end ou pendant leurs congés ? Est-ce un nouveau principe de QVT ? Les élus CFDT demandent qu'un rappel soit fait à tous les salariés sur la procédure à suivre pour obtenir un smartphone professionnel.

8) Les congés de fractionnement :

Quel est le Nombre de salariés qui ont pris 3 ou 4 jours de congés payés (sur les 4 semaines de congé principal) entre le 1er novembre 2020 et le 30 avril 2021 ?

Ces salariés ont droit à un jour de fractionnement crédité sur leurs congés.

Nombre de salariés qui ont pris 5 jours ou plus de congés payés (sur les 4 semaines de congé principal) entre le 1er novembre 2020 et le 30 avril 2021 ?

Ces salariés ont droit à deux jours de fractionnement crédités sur leurs congés.

Comment la direction compte-t-elle appliquer les règles en matière de congés de fractionnement pour les créditer de droit aux salariés concernés ?

13) Suite au CSE du 22 octobre 2021, la direction s'était engagée à revenir vers nous pour répondre aux questions posées sur le **télétravail** :

a. Un salarié peut-il supprimer un jour de Télétravail Régulier saisi par le manager ?

b. Y a-t-il un contrôle sur la date d'arrêt du télétravail demandé par le manager pour s'assurer qu'il y a bien les 15 jours de délai ?

c. Les élus du CSE peuvent-ils avoir accès au planning de tous les salariés (et pas seulement ceux de leur BU) afin de pouvoir les rencontrer à leur poste de travail ?

15) Bilan du management « collaborateur centric »

19) Registre des chantiers : comment se fait-il que le registre des chantiers de Manhattan ne contienne pas tous les salariés qui ne sont plus physiquement sur Manhattan ? Pourquoi les salariés n'ont pas d'ordre de mission alors que la convention collective l'exige ?

20) RUP : Suite au CSE de juin 2021, la direction devait revoir sa consultation, pour permettre un accès réel. Qu'en est-il ? Pour quand est-ce enfin prévu ?

22) Médaille du travail ou autre reconnaissance : Pourquoi SSG France ne prend pas en charge la médaille du travail pour ses salariés ? Pourquoi n'y a-t-il pas de reconnaissance de l'ancienneté (cérémonie, cadeau) ? (Cela se fait chez SSG India.)

Comme d'habitude **AUCUN point n'a été inscrit à l'ordre de jour, les « réponses » écrites sont parcellaires ou à contresens.**

Mauvaise volonté ou incompetence ?

Ainsi, tout débat ou échange est empêché par la direction.

Circulez, y'a rien à voir ! »

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique Sopra Steria – Réunion Ordinaire

Point 3.2 : Travail du dimanche : ce n'est pas Noël pour tout le monde

Déclaration CFDT concernant le travail du dimanche :

« La CFDT demande à la direction **qu'au moins une fois par an, pour Noël et le jour de l'an, la direction ne fasse plus travailler de salariés le dimanche !** »

À notre demande de pouvoir consulter le temps de travail des forfaits jours, la direction nous donne une fin de non-recevoir.

Un Groupe de Travail est constitué avec pour mission de rédiger une lettre à l'Inspection du Travail pour expliciter la loi sur ce sujet.

Déclaration CFDT

« Malgré les nombreux cas remontés depuis des mois, la CFDT constate que **la direction ne fait rien et ne met RIEN en place pour éviter de nouveaux cas de non-respect des maxima de durée de travail ou de minima de repos.**

C'est pourtant son rôle et sa responsabilité de ne pas contrevenir à la loi. Son absence d'action de prévention malgré les cas remontés, prouve la mauvaise volonté de la direction à ce sujet, qui fait porter des risques forts sur la santé mentale et physique des salarié.e.s. »

Et demande de vote d'une entrave :

« Les élus CSE constatent que la direction refuse de leur donner accès aux documents relatifs aux salariés en forfait jour sur leur durée de travail, contrairement à ce que prévoit la loi (L3171-2 notamment). Ceci est constitutif d'une entrave au fonctionnement du CSE pour les élus du CSE. »

Malheureusement vos élus CFDT ne seront suivis sur ce vote que par les élus Solidaires Informatique, Avenir et CGT, ce qui ne permettra pas d'obtenir la majorité et le vote de cette nouvelle entrave au CSE.

Point 3.1 : Orientations générales du plan de développement des compétences 2022

Déclaration CFDT sur les Orientations de la Formation :

« Les élu.e.s CFDT et le RS CFDT déplorent que la direction ne présente pas des orientations étayées et chiffrées et ce alors même que ce dispositif constitue la cheville ouvrière du maintien de l'employabilité des salarié.e.s du groupe. Il ne suffit pas de mettre ce point à l'ordre du jour pour remplir les obligations de la direction, il lui faut fournir le document complet et pluriannuel.

Où sont les axes principaux de la formation à venir ?

Le document, malgré son titre, se contente de rappeler les trois types de formations chez SSG, sans donner les axes d'orientations de la formation pour les années à venir.

AUCUNE donnée chiffrée n'apparaît dans ce document.

Quelles sont les priorités ? Que ce soit en termes de types de formations, de volumes de formations, de population cible ?

Quelle est la population cible pour chaque axe ? Nous rappelons que nombre des formations proposées concernent un nombre très réduit de salarié.e.s, nouveaux ou managers, alors que la direction se doit de maintenir l'employabilité de tous, et que ce sont les expérimenté.e.s qui quittent l'entreprise faute d'y trouver l'évolution voulue.

Où est le rapport entre la stratégie présentée pour l'entreprise et les orientations de la formation des salarié.e.s ?

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique Sopra Steria – Réunion Ordinaire

Quel est l'effort prévu sur le conseil ? quel volume et pour quelle population ? Quels moyens pour les changements de filière pour se tourner vers le conseil ?

La direction rappelle en introduction l'importance d'équilibre entre enseignement en présentiel et en distanciel», mais quel est le bon équilibre ? Quelle est la cible ? Nous doutons que la direction regarde réellement cet équilibre au vu de la proportion toujours plus importante d'e-learning d'année en année qui supprime toutes les autres formations.

Enfin, les élu.e.s et le RS CFDT **alertent sur les formations en dehors du temps de travail** des salariés, sur des plateformes ouvertes sans interruption. La direction le sait et même l'encourage, notamment en faisant une grande publicité pour que les salariés installent l'application CLICK2LEARN sur leur téléphone portable personnel. Nous rappelons que le maintien de l'employabilité est de la responsabilité de la direction et doit être assuré pendant le temps de travail et non le soir ou le week-end ou entre 12h et 14h sur la pause déjeuner des salarié.e.s. »

Point 3.3 : Avancement du transfert de la gestion des garanties santé

La première phase de transfert des affiliations est en cours d'achèvement. 75% des salariés se sont connectés et ont validé leur affiliation chez Vivinter.

Au moment de l'ouverture de la plateforme, un mail sera envoyé aux salariés pour les en avertir. Pour ceux qui n'auraient pas validé leurs données, un mail leur sera envoyé pour leur expliquer la marche à suivre.

Vote d'un vœu par les membres de l'instance :

« Le CSE demande que des cartes complémentaires santé soient envoyées aux salariés pour cette première année pour ainsi éviter de mettre des salariés en difficulté en début d'année 2022. »

La direction a refusé de répondre à cette demande. Depuis le CSE, les salariés ont pu constater les difficultés de délais et de justesse des informations transmises, en espérant que les problèmes soient rapidement corrigés.

Point 4 : Fonctionnement du CSEE

Point 4.1 : Bureau, commission du CSE, Conseil d'Administration, Groupe de travail du CSE : Groupe de Travail Points Retraite

Un moment attendu par tous les élus : mais **que sont devenus les points retraite des salariés**, notamment ceux de juin 2019 ?

Suspendus aux lèvres de l'experte, après 14 mois d'attente, nous attendions enfin une réponse. Qui a fait disparaître les points, Sopra Steria, Klésia, Agirc-Arrco... Fin du suspense (pour ceux qui ne voudraient pas lire jusqu'au bout), elle ne sait pas. Après avoir fait un copier/coller du rapport Klesia, elle nous explique que c'est des « points mineurs », on voit bien que ce n'est pas de ses points dont on parle.

Pour la Cfdt, ce n'est pas mineur, mais très inquiétant. **On lui a donc demandé de faire un outil (sous Excel) pour que les salariés puissent vérifier que les prélèvements sur leurs bulletins de salaire se retrouvent bien sur le relevé de point accessible depuis le site de la CNAV.** Certains élus veulent une action en justice. Mais il est nécessaire de savoir qui le CSE doit assigner, or l'experte n'a pas été capable de nous indiquer la faille et l'organisme responsable. Il a donc été décidé de demander à l'avocat du CSE de nous conseiller sur les solutions à mettre en œuvre pour sauver nos points retraite. À suivre...

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique Sopra Steria – Réunion Ordinaire

Point 4.1.1 : Nouvelle grille subvention des CESU 2022

Proposition d'augmentation de 0,50 centimes sur chaque tranche.

Vos élus CFDT ne prennent pas part à ce vote. Non pas parce qu'ils sont contre l'augmentation de la grille de subvention des CESU 2022, mais parce que ce vote a lieu avant le vote sur les orientations générales et le budget prévisionnel du CSE 2022 ce qui n'est pas normal et ne permet pas de savoir le budget impacté.

Point 4.2 : Protection juridique de tous les salariés

Il ne faut pas confondre l'assistance juridique de la protection juridique du CSE.

Vous pouvez poser des questions sur tous les domaines de la vie privée et de la vie professionnelle (assistance), mais vous ne serez accompagné (protection, subvention d'un avocat pour être clair) que pour la partie vie privée.

La CFDT a demandé que les salariés puissent être défendus aussi pour tous les litiges avec leur employeur. Cette idée a été refusée par certaines organisations syndicales. N'est-ce pas en contradiction avec ce pourquoi ils ont été élus, c'est-à-dire la défense des salariés ?

Point 4.3 : Prime vacances : la direction 'oublie' une partie de l'assiette

Le CSE en 2018 a saisi le juge pour intégrer le montant des congés payés des salariés qui ont quitté l'entreprise dans l'assiette des congés payés dont 1/10^e est reversé aux salariés encore présents sous forme « prime vacances » en application de l'article 31 de la CCN Syntec.

Le CSE a été débouté en 1^{re} instance et en appel, les juges n'ayant pas compris, à notre sens, la différence entre le calcul de l'assiette sur une période de référence N-1 et la distribution calculée en fonction des salariés présents l'année N. Le CSE a décidé de se pourvoir en cassation, tout espoir n'est pas perdu, mais pendant ce temps les pépettes s'envolent.

Point 4.5 : Salariées du CSEE : augmentations et promotions

Augmentation de 4,65% de la masse globale qui est de 1 328€ mensuel.

Augmentation la + basse : 80€ - Augmentation la + haute : 350€

Toutes les assistantes sont augmentées. 3 changements de classification.

Point 4.6.1 : Prolongation de l'abonnement au site ToutApprendre de 3 mois

Après une première souscription de 6 mois au prétexte de tester cette prestation auprès des salariés et de se laisser le temps pour réaliser un Appel d'Offre, il nous est demandé de **prolonger cette prestation encore de 3 mois, au prétexte que la commission n'a pas eu le temps de lancer l'appel d'offre.**

Vos élus CFDT refusent de prendre part à ce vote. Ils mettent en garde le CSE sur le fait de procéder à un renouvellement de 3 mois en 3 mois pour passer sous la barre des 30 000€ et ainsi ne pas lancer d'Appel d'Offre comme l'exige la loi.

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique Sopra Steria – Réunion Ordinaire

Point 5 : Points relatifs à la santé, sécurité et aux conditions de Travail : Points manquants

Déclaration CFDT concernant l'ordre du jour :

« Les élu.e.s CFDT et le RS CFDT rappellent que, dans le cadre de ce point 5 « relatif à la santé, sécurité et aux Conditions de Travail », ils avaient demandé l'inscription à l'ordre du jour les points suivants :

2) Système de badge : quid d'un éventuel changement du système et information du CSE

3) Carte ex-APETIZ/Bimpli :

a. À quelle date est prévue la communication de la direction à tous les salariés pour revenir au papier ou basculer carte ?

b. Quel est le délai d'utilisation du solde de la carte Apetiz acquis :

i. En 2020 qui avait été reporté automatiquement en 2021 ?

ii. En 2021 : report automatique sur 2022 ? Date de délai d'utilisation en 2022 ?

c. Modalités d'échanges des TR papier 2021 pour des TR papier 2022 ? À quelle date est prévue la communication de la direction aux salariés ?

5) Mail envoyé à tous les salariés le 2/11/2021 sur la gestion des droits sur les postes de travail :

a. Les élus CFDT demandent une présentation de l'outil qui sera installé sur les postes de travail

b. les élus CFDT demandent la fourniture du mail d'information à venir ainsi que la FAQ

c. les élus CFDT demandent une présentation de la politique SI en termes de gestion des droits (description des rôles, ...)

d. les élus CFDT demandent la liste des changements induits par l'installation de ce nouvel outil

10) ANALYSE LETTRE OBJECTIFS PAR L'EXPERT Technologia : Lors du travail avec l'expert, un salarié a fourni sa lettre d'objectifs. Celle-ci a fait l'objet d'une expertise juridique qui n'a pas été communiqué aux élus. Peut-on en avoir communication ?

11) Latitude : Réponses attendues et promises au CSE du 18 novembre sur :

a. Explication sur la ventilation : y a-t-il une ventilation avec air neuf dans les bureaux ou uniquement dans les parties communes ? Sondes CO² : sur la ventilation des bureaux ou uniquement les parties communes? Débit d'air par étage ?

b. Quel est la taille en m² de chaque étage ?

c. Prévision à 3 ans en terme d'effectifs et marge sur le nombre de bureaux en 2022 ?

d. Nombre de toilettes par étages et répartition femme/homme?

16) Immobilier : Plan d'aménagement pour le nouveau site de Rennes (prévu pour octobre 2021).

17) Immobilier : Taille en m² des open-spaces Kleber de 10 à 12 personnes (demande acceptée par G Touati en CSE le 28/05/2021)

18) Retour de la direction sur les avis émis par le CSE. (Déménagement notamment)

23) Point sanitaire : Bilan du nombre de cas contact sur tous les sites Sopra Steria Group depuis début Octobre 2021. Par ailleurs, les élus CFDT demandent l'ajout du nombre de cas contact par site dans le reporting « PBI Central Crisis

Encore une fois, les réponses sont parcellaires ou à contresens, et les points ne sont pas repris ni inscrits à l'Ordre du jour du CSE. »

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique Sopra Steria – Réunion Ordinaire

► Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CSE », il suffit d'envoyer un simple mail à essentiel-soprasteria+subscribe@googlegroups.com ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus CFDT (les listes des DS et des élus CSE sont disponibles sur l'intranet F2F).

Titulaires

Nathalie LACASSAGNE	SSG / Albi Toulouse
Pierre GIRAUDEAU	SSG / Bordeaux
Caroline RICHARD	SSG / Rennes
Alain MOIREZ	SSG / Toulouse
Donatella CORAGGIO	SSG / Manhattan
Mickaël RIOU	SSG / Montreuil

Délégués syndicaux CFDT dans le groupe

AXWAY	pallombert@axway.com / 01 47 17 21 62
SBS	cfdtsoprabanking@gmail.com
I2S	contact@cfdtsteria.com / 06 61 78 93 16
HR	Nathalie.sicard@soprahr.com / 04 91 28 59 18

Suppléants

Jérémie CREN	SSG / Meudon
Carole PLANES	SSG / Toulouse
William BEAUMOND	SSG / Aix Marseille Toulon
François-Marie BRENGUES	SSG / Rodez
Nathalie ARGIS	SSG / Manhattan

Consultez notre blog :

<http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr/>

Réseaux sociaux :

LINKEDIN : <https://www.linkedin.com/in/cfdt-groupe-sopra-steria-21ab5b182/>

TWITTER : https://twitter.com/CFDT_SopraSteria

Représentant Syndical au CSE

Thierry FORT	SSG / Bordeaux
--------------	----------------



Bonne année 2022 !